

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MARSAC



Séance du 7 avril 2026 à 18 h 00

Étaient présents (es) : M. CANDELON Jean-Luc, Maire,
Mrs LE GUILLOU Michel, adjoints ; Mme CLAVE Marie-France, adjoints ;
Mmes GARCIA Véronique, PANEGOS Martine, Mrs NOBY Jean-Claude, BERNES Nicolas.

Excusé (e-s) : Mme Carine CHAUVEL, Mr Joel DUPONT

A été nommée secrétaire : Mr Michel LE GUILLOU

Date de convocation : 01/04/2026

Sur proposition de M. le Maire l'Ordre du jour est le suivant :

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
2. Vote du budget primitif 2026 de la commune
3. Vote du budget primitif 2026 de l'assainissement
4. Vote subventions aux associations
5. Correspondant défense
6. Délégué titulaire et délégué suppléant CLI
7. Questions diverses.

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026 (2026_04_07_01)

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2026 les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 2025, à savoir :

Taxe foncière sur le bâti : 33.34 %

Taxe foncière sur le non-bâti : 81.91 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Approuve les taux des taxes 2026

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE (2026_04_17_02)

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire vote à l'unanimité les propositions nouvelles du BP 2026 et arrête ainsi les comptes

Investissement :

Dépenses : 372 745.36 (Y compris RAR)

Recettes : 372 745.36 (Y compris RAR)

Fonctionnement :
Dépenses : 463 570.88 (Y compris RAR)
Recettes : 463 570.88 (Y compris RAR)

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'ASSAINISSEMENT(2026_04_17_01)

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire vote à l'unanimité les propositions nouvelles du BP 2026 et arrête ainsi les comptes

Investissement :

Dépenses : 19 726.14

Recettes : 19 726.14

Fonctionnement :

Dépenses : 12 991.92

Recettes : 12 991.92

4. VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes subventions qui peuvent être attribuées aux associations dans la continuité des années précédentes avec une nouvelle association APCM. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5 CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de nomination d'un correspondant défense et propose Mme Carine CHAUVEL. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6 DELEGUE TITULAIRE ET DELEGUE SUPPLEANT CLI

Monsieur le Maire informe qu'il nous a été demandé de nommer un délégué titulaire et délégué suppléant pour nous représenter au sein de la CLI. Mr le Maire propose Mr Michel LE GUILLOU (titulaire) et Mme Marie-France CLAVE (suppléante) . Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7 QUESTION DIVERSES

- Refuge animalier Desterac : Mr le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas renouveler le contrat avec le refuge, le nombre de chiens errants sur le village n'est pas significatif.
- ORSEC : demande faite à Carine CHAUVEL qui accepte.
- CCID : prochain Conseil Municipal.
- CDG : archives à récupérer à la com-com, Mme PANEGOS accepte de s'y rendre lorsque le rdv sera pris.
- Présentation du devis EURL DCM concernant la réfection du toit du puit du presbytère
- Atelier menuiserie, réflexion sur la possibilité de le vendre, le louer (garage, box ...), bornes électriques,
- Mr Bernes demande si ce serait possible d'utiliser le local (endroit de stockage) pour la chasse en vue de brancher un congélateur.
- Mme PANEGOS rapport pompiers

- Mme CHAUVEL demande des renseignements sur les assurances concernant les bâtiments mise à disposition pour la chasse au cas où il pourrait y avoir un incident, qui est couvert la mairie ? l'association de chasse ? Mr le Maire précise qu'il va se renseigner auprès de nos assurances actuelles.
- Mme CLAVE demande de pouvoir bénéficier d'une formation concernant le logiciel des cimetières (formation payante) Mr le Maire accepte et attend un devis.

**Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits. Séance levée à 19 h 00.
Ont signé au Registre des Délibérations les Conseillers municipaux présents.**